



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 26 novembre 2015, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Présidence : Mme Carine Carvalho, Présidente

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice
M. Benoît Frund, Vice-recteur
Mme Franciska Krings, Vice-rectrice
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

Membres présent·e·s :

M. Raphaël Rousseleau, Mme Apolline Thromas, Mme Aline Hostettler, Mme Marie Dunand, Mme Véronique Boillet, M. Maximilien Stauber, Mme Clémence Demay, M. Kilian Schaer, Mme Ute Heidmann, Mme Anastassia Forquenot de la Fortelle, Mme Kornelia Imesch Oeschlin, Mme Patrizia Ponti, M. Thierry Schiffmann, Mme Éléonore Lépinard, M. Antoine Chollet, Mme Elisa Tanner, Mme Juliana de Araujo Leite Dias, M. John Antonakis, M. Michael Rockinger, M. Alessandro Villa, M. Yannis Mesquida, M. Frédéric Martenet, M. Jean-Luc Epard, Mme Elsa Girard, M. Lazare Benaroyo, Mme Isabelle Décosterd, M. Aurélien Rochat

Excusés :

M. Marc de Perrot, Secrétaire général

M. Jörg Stolz, Doyen FTSR

M. Jean-Loup Chappelet, Mme Sandra Félix, M. Boris Vejdovsky, M. Pascal Guignard, Mme Laura Bernardi, M. Pascal Roman, Mme Céline Rozenblat, M. Guillaume Pirot, M. Gregory Resch, M. Paul Majcherczyk, M. Timothée Girardin, M. Amaury Daele

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Bureau
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption des procès-verbaux des 21 mai et 1^{er} octobre 2015
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction
5. Communications des Commissions
6. Budget 2016 révisé (annexe)
7. Divers et interpellations



1. Accueil et bienvenue du Bureau

La Présidente, Carine Carvalho, ouvre la dernière séance de l'année 2015 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum est atteint.

2. Formalités

• Désignation des scrutateurs

M. Jean-Luc Epard (Prof.-FGSE) et Mme Clémence Demay (étudiante-FDCA) sont nommés scrutateurs pour la séance.

• Adoption de l'ordre du jour

Aucun commentaire n'est fait sur l'ordre du jour. Il est donc accepté tel qu'il a été présenté.

• Adoption des procès-verbaux des 21 mai et 1^{er} octobre 2015

La Présidente rappelle que le PV du 21 mai 2015 n'avait pas encore été approuvé par le Conseil. Aucun commentaire n'est fait sur les PV. Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du Bureau

- a. Le site internet a été mis à jour. Les PV adoptés s'y trouvent. La page des membres a été mise à jour suite au renouvellement d'une partie du Conseil. La Présidente demande aux membres qui n'auraient pas encore transmis une photo et leur texte de présentation de le faire au plus tôt en les adressant à Suzanne Fürst qui se chargera de les mettre en ligne.
- b. Le Bureau s'est penché sur la question du vote électronique. Il serait possible de mettre un tel système en place en utilisant le matériel mis à disposition par le CSE. Il est proposé de faire une séance test lors du prochain Conseil. Antoine Chollet demande s'il ne faut pas faire un vote formel sur la question d'une séance test, parce que si la réponse est négative déjà maintenant il ne sera pas nécessaire de mettre en place ce test. La Présidente répond que c'est ce qui est prévu après la discussion qui va suivre. Antoine Chollet rappelle les éléments qu'il avait avancés lors de la dernière séance. Le vote électronique pose la question du secret du vote. Or les séances du CU ne nécessitent pas ce secret, les membres du Conseil sont des représentants et peuvent assumer les positions qu'ils défendent. Il est important de savoir qui vote quoi et qu'on le sache immédiatement, ce qui est possible quand on vote à main levée. S'il n'était pas possible par voie électronique de voir immédiatement ce que les gens ont voté, il propose au Conseil de refuser le vote électronique. La Présidente dit que le vote électronique pourrait être limité au vote à bulletin secret. Une discussion a lieu sur les avantages et des désavantages de chaque système. La Présidente demande à l'assemblée s'il est donné comme mandat au Bureau d'organiser lors de la prochaine séance un vote électronique test avant qu'elle ne se prononce sur le fond du sujet. Par 13 voix pour, 6 voix contre et 8 absentions le Conseil accepte l'entrée en matière.
- c. La Présidente demande à l'assemblée de confirmer qu'elle accepte que la prochaine séance soit une séance de test pour le vote électronique. Par 13 voix pour et 12 abstentions, l'assemblée accepte.
- d. La Présidente annonce que lors de la prochaine séance, le 3 mars 2016, la future rectrice présentera son équipe de Direction.

4. Communications de la Direction

Le Recteur Dominique Arlettaz annonce trois communications.

- a. La première concerne l'auditoire 1512 du bâtiment Géopolis qui a été occupé par le collectif R. L'objectif de l'occupation est une cause importante, la défense des droits des requérant·e·s d'asile. Cependant, la méthode utilisée n'est pas en conformité avec les directives de l'Université. Le collectif a été entendu par la Direction et un accord a été trouvé et sera vraisemblablement respecté, cette situation devrait trouver son épilogue ce soir.
- b. La deuxième communication concerne des projets de construction. Le Grand-Conseil a approuvé l'exposé des motifs et le projet de décret qui implique la construction de quatre bâtiments pour l'Université et le CHUV qui serviront à accueillir des chercheur·euse·s dans le domaine des sciences de la vie. Trois bâtiments devraient être construits et un autre rénové. À Dorigny, il s'agit de la rénovation des ailes du bâtiment Amphipôle et de la construction d'un bâtiment pour les sciences de la vie qui devrait prendre place à côté de l'Amphimax, entre le Batochime et le Biophore. À Epalinges, la construction de deux bâtiments, un qui servira à abriter les activités de recherche contre le cancer, subventionnées par la Fondation Ludwig et un autre qui sera dédié aux activités de recherche de la médecine personnalisée. L'ensemble de ces engagements financiers représente un budget de l'ordre de CHF 300 millions entre ces prochains mois et 2022.
- c. La troisième communication concerne le projet d'agrandissement du bâtiment Unithèque (La Banane) qui a fait l'objet d'un concours d'architecture qui vient de se terminer. Le nom des lauréats sera annoncé demain en fin de matinée. Les travaux devraient être terminés avant la fin 2019.

La Présidente demande s'il y a des questions concernant ces communications. Personne ne demande la parole.

5. Communications des Commissions

John Anthonakis (vice-président de la Commission législative) annonce que la Commission s'est déjà réunie deux fois concernant le projet de recommandation dans le cadre de la procédure de nomination du Recteur.

La Présidente rappelle le mandat qui avait été attribué à la Commission concernant la possibilité de modifier les articles relatifs à la procédure dans le règlement interne; afin de permettre une interprétation plus aisée des articles relatifs à la procédure. Parallèlement le Bureau avait annoncé qu'il a travaillé sur un vadémécum concernant la transmission des informations au prochain Conseil qui aura la tâche de faire la même procédure. Le Bureau a fini ce document et il est actuellement dans les mains de la Commission législative pour qu'elle fasse des commentaires si nécessaire. Ce document sera transmis au Conseil pour information lors d'une des prochaines séances.

6. Budget 2016 révisé

Dominique Arlettaz commente le document qui a été transmis au Conseil et qui concerne le budget révisé.

Il rappelle que le Conseil a approuvé le projet de budget au mois de mai. Ce budget contenait des dépenses, mais aussi des produits. Les produits se composent principalement de la subvention cantonale et de la subvention de la Confédération. Pendant l'été le Conseil d'État élabore le budget de l'État. Le budget est ensuite publié durant l'automne et cette année le budget consacré à l'Université pour l'année 2016 a été arrêté à CHF 305 millions. Il rappelle aussi que ce budget doit encore être ratifié par le Grand Conseil qui devrait prochainement examiner et adopter le budget 2016.

La subvention cantonale est donc en augmentation de CHF 6 millions par rapport à l'année dernière, ce qui correspond à une croissance de 2%. Mais, le montant final est inférieur d'environ CHF 4,3 millions par rapport à la demande qui avait été faite par la Direction.

Du côté de la Confédération, une nouvelle un peu moins bonne est arrivée simultanément. La Confédération a un certain nombre de plans d'économie financière et le Conseil Fédéral a publié son budget 2016 qui implique, pour l'ensemble des universités cantonales, une coupe par rapport à ce qui avait été annoncé précédemment et qui représente CHF 28,7 millions. Répercuté sur le budget de l'Université de Lausanne cela représente 3,8 millions de moins que ce qui était prévu. Cette annonce impacte directement les comptes 2015 de l'Université de Lausanne qui recevra CHF 3,2 millions de moins. Le recteur précise également que le Conseil fédéral va publier au début du mois de mars 2016 son message «formation, recherche, innovation pour les années 2017-2020». Ce message est en cours d'élaboration et les perspectives ne sont pas très bonnes, avec une croissance qui devrait être faible durant les années 2017-2018. En 2017, les règles de répartitions des financements devraient en plus changer. Actuellement, ces clés de répartition ne sont pas encore connues, ce qui ajoute des incertitudes dans les planifications financières futures.

Cependant au niveau des subventions fédérales, la part de l'Université de Lausanne a augmenté par rapport aux autres universités suisses de 0,4%, ce qui est une bonne nouvelle : cela représente à environ CHF 2,5 millions en plus, sur un peu plus de CHF 600 millions.

Tous ces éléments ont conduit la Direction à être prudente. Il a donc été décidé de diminuer les dépenses 2016 d'environ CHF 7,4 millions pour éviter de partir avec un budget trop déficitaire. Cette diminution qui correspond à la somme de CHF 4,3 millions de moins sur la subvention cantonale et de CHF 3,2 millions de moins sur la subvention fédérale. Les détails sont contenus dans le document qui a été adressé au Conseil. Dominique Arlettaz précise que le budget des facultés n'a pas été touché. Les diminutions ont été faites au niveau de la Direction, au niveau de la mise en œuvre du plan stratégique, au niveau des investissements.

Le budget révisé est donc prudent et sera une très bonne base pour commencer l'élaboration du budget 2017 sur une année précédente saine.

Elsa Girard demande une précision. Il a été dit que le budget est en croissance d'environ CHF 6 millions, mais dans le document on parle de CHF 9 millions. Dominique Arlettaz répond que c'est correct, la subvention cantonale est en progression de CHF 6 millions et le budget total est en croissance d'environ CHF 10 millions. Pour rappel, le budget de l'Université est alimenté à hauteur de 50% par la subvention cantonale, de 15 % de la subvention fédérale, d'environ 10% pour les subventions qui viennent d'autres cantons et de 25% qui viennent des fonds de recherche. Malgré la révision du budget, 2% de croissance représente une situation tout à fait favorable.

Antoine Chollet aimerait des détails concernant la nouvelle clé de répartition des subventions fédérales. Il demande ce qui a motivé ce nouveau calcul de répartition. Dominique Arlettaz explique qu'il y a deux éléments à distinguer. Dès 2017 on va changer la règle de répartition conformément à l'introduction de la nouvelle loi fédérale; ces règles ne sont pas encore connues, mais elles devraient être adoptées par le Conseil fédéral dans le courant 2016. Les prévisions ne sont pas encore sûres, mais en utilisant l'algorithme actuel de répartition, dans le décompte de la Confédération que l'Université de Lausanne vient de recevoir, on constate une augmentation pour l'UNIL à hauteur de 0,4%.

Killian Schaer demande une définition du terme «matching fund». Dominique Arlettaz explique que dans un certain nombre de projets, principalement financés par des tiers, comme le fonds national ou des collaborations interinstitutionnelles, de l'argent est

attribué à un projet, à condition qu'une partie soit aussi donnée par l'institution qui l'accueille. Par exemple pour les pôles de recherche nationaux, comme le pôle LIFES, l'UNIL reçoit CHF 15 millions sur quatre ans de la Confédération et l'UNIL doit mettre à disposition environ CHF 4 millions. Pour financer ces projets l'UNIL a un fond qui sert à cofinancer les projets qui sont subventionnés par des tiers.

La présidente adresse une question au recteur concernant le montant qui était prévu pour la mise en place du plan stratégique. Dominique Arlettaz répond que chaque année CHF 5 millions ont été dépensés structurellement pour la mise en place du plan stratégique. Sur cette somme, en gros, CHF 3,5 millions viennent du canton et CHF 1,5 millions viennent de la Confédération. Pour 2016, le chiffre a été revu à la baisse en retirant les CHF 1,5 millions qui correspondent à la part de la Confédération. Concrètement, ces CHF 5 millions sont en grande partie utilisés au moment de l'élaboration du budget et environ CHF 2 millions sont mis de côté pour attendre la fin de l'exercice budgétaire et voir s'ils peuvent être alloués ou non. Pour l'année 2016, la diminution de CHF 1,5 millions touchera : les réallocations facultaires (environ CHF 1 million), une allocation prévue pour la FBM pour le projet d'augmentation de la capacité de formation (environ CHF 300'000.-) et d'autres plus petits projets.

7. Divers et interpellations

Postulat «la thématisation et l'enseignement d'une économie pérenne»

Maximilien Stauber présente son postulat concernant (cf annexes).

La Présidente demande s'il y a des questions.

En guide de première réponse, Benoît Frund, vice-recteur, affirme que le plan stratégique prend en compte les problématiques liées aux questions de durabilité soulevées par le postulat. Il constate que la Direction a déjà fait un grand nombre de choses concernant la durabilité et encore beaucoup de projets devraient être portés par la Direction durant les mois qui lui restent.

Jacques Lanarès demande un éclaircissement sur le point deux du postulat, concernant l'intégration de ces critères dans l'évaluation des enseignements. Maximilien Stauber répond que souvent on thématise des sujets comme la «protection des sols» ou «la lutte contre le changement climatique», on pourrait aussi le thématiser sous l'angle économique. Il pourrait aussi être opportun d'organiser une exposition comme cela se fait sur d'autres thèmes.

Dominique Arlettaz apporte un éclaircissement en rappelant qu'un master a été ouvert en FGSE qui porte le titre de «fondement et pratique de la durabilité». Il propose au doyen de FGSE François Bussy de donner des détails sur ce master. Le recteur dit que la Direction peut très bien réfléchir à ces questions et revenir le cas échéant devant le Conseil avec une position.

François Bussy présente le master «fondement et pratique de la durabilité» qui vient d'être ouvert cet automne. Les enseignements de ce master abordent cette question sous une multitude d'angles y compris l'angle économique. Il rappelle aussi que ce master est interfacultaire et il y a presque toutes les facultés qui y sont représentées par des enseignants qui interviennent dans le master. Le doyen complète en disant qu'il serait plus intéressant de faire le bilan après quelque temps pour voir quels seraient les ajustements possibles aménageables. Dans le programme de master, il souligne notamment le lien avec la pratique, incarné par un grand séminaire où des intervenants externes, comme des entrepreneurs, viennent partager leur expérience.

Dominique Arlettaz revient sur la question du fonctionnement institutionnel abordé par le postulat, les règles de fonctionnement de l'Université de Lausanne veulent que ce

soient les facultés qui aient la compétence en ce qui concerne les enseignements. Le point deux du postulat qui propose d'orienter aussi des postes dans cette direction se fait à travers la planification académique qui est aussi du ressort des facultés. Donc une partie de la réponse est à trouver du côté des facultés. Cependant, comme il a été évoqué, la Direction a un plan d'intention qui, ensuite, se traduit en plan stratégique qui permet de mettre en avant des valeurs que veut défendre l'Université; la durabilité figure parmi ces objectifs et il y a donc des ressources allouées à des projets qui sont conformes avec les valeurs portées dans le plan d'intention.

La Présidente demande au doyen de FGSE s'il y a des événements publics sur ce sujet. François Bussy répond que ce n'est pas le cas dans le cadre du master, mais que la Commission de la durabilité organise des événements.

Benoît Frund complète que des événements sont organisés, notamment par l'interface «sciences et société», un petit cercle de conférence qui s'appelle «les escales durables» a été organisé. Des événements sont prévus ces prochains temps, le semestre prochain, les deuxièmes rencontres du programme «Volteface» qui s'intéresse à la question de la transition énergétique, ce sera un événement public qui aura lieu le 9 février 2016. Le deuxième événement est en cours d'organisation et sera la rencontre suisse qui concerne la durabilité : «sustainable university day» qui aura lieu à l'UNIL le 21 février. La liste est encore longue et toute une partie de ces événements est publique.

Clémence Demay dit qu'il y a aussi une offre un peu plus alternative à l'économie pour les étudiant·e·s. Un état des lieux des offres en enseignements pourrait être fait pour voir ce qui se fait dans toutes les facultés.

Maximilien Stauber se réjouit de l'ouverture du master en durabilité et demande s'il n'était pas possible améliorer sa visibilité.

Benoît Frund complète qu'un module des «sciences au carré» propose aussi un enseignement en durabilité à la fois en bachelor et en master.

John Antonakis rappelle qu'en HEC aussi il y a des spécialistes de la *compensation and responsibility* comme Guido Palazzo, Déborah Phillipe, Patrick Haack et Ulrich Hoffrage. Cela fait des années que la question de la durabilité est sur le radar de la faculté des HEC.

À propos du 3^e point du postulat, Dominique Arlettaz rappelle que lors des auditions des candidat·e·s au poste de recteur, la future rectrice avait notamment développé toute une partie de sa présentation sur la question de la durabilité.

La Présidente demande au postulant s'il maintient son postulat. Maximilien Stauber répond que oui et demande l'ajout d'un point quatre qui demande de faire l'état des lieux des enseignements en durabilité dans toutes les facultés.

La Présidente soumet l'objet au vote. Par 21 voix pour, une voix contre et 4 abstentions, le postulat est adopté.

La Présidente demande à Killian Schaer de présenter le postulat qu'il a transmis au Bureau concernant l'engagement des assistants étudiants.

Motion sur le recrutement des assistant·e·s-étudiant·e·s

Killian Schaer présente sa motion (cf annexes).

Dominique Arlettaz a une question de forme. Il affirme que cette proposition ne peut pas être une motion, parce que les motions ne concernent que les compétences qui sont du ressort du Conseil. Il s'agit donc plutôt d'un postulat ou d'une proposition.

Patricia Ponti demande la parole. Elle dit sa crainte qu'un rapprochement de la procédure de recrutement des assistant·e·s-étudiant·e·s avec celles des assistant·e·s diplômé·e·s (impliquant une mise au concours et une commission ad hoc) ne fassent qu'augmenter les charges administratives, alors que souvent les postes d'assistant·e·s étudiant·e·s sont pour des projets précis et court dans le temps. Elle demande si le postulant demande aussi à la Direction d'étudier cette procédure-là.

Killian Schaer répond que son but n'est pas de multiplier la paperasse. Il propose juste d'unifier les pratiques et que toutes les annonces passent par un seul et même canal informatique, pour une question de transparence et d'équité.

Jean-Luc Epard demande si la publication en ligne, dans la même page destinée à toutes les annonces d'emploi à l'UNIL, ne ferait pas augmenter la quantité de candidatures non éligibles (des non-étudiant·e·s) auxquelles il faudrait répondre.

Killian Schaer répond qu'il ne pense pas que beaucoup de personnes candidateraient de l'extérieur de l'UNIL. Par définition les postes d'assistant·e étudiant·e sont à temps partiel.

La Présidente se demande si les plateformes sont le bon endroit. Pourquoi pas à travers la FAE ou l'Auditoire. Killian Schaer répond que la plateforme est officielle et il faut que ces offres se fassent de manière officielle. Le but c'est d'avoir un seul endroit pour toutes les offres.

John Antonakis trouve effectivement bien qu'il y ait plus de transparence, mais il faudrait aussi que ces annonces ne créent pas plus de tâches administratives.

Jacques Lanarès dit que si le CU accepte cette proposition la Direction étudiera le sujet. Il précise que globalement la Direction est très soucieuse de la mise au concours des postes d'assistant·e. La Direction est aussi très attentive aux conditions de travail des assistant·e·s étudiant·e·s. Lors des dernières négociations avec le Conseil d'État ce sont les assistant·e·s qui ont eu les plus grandes augmentations salariales. Le service RH vérifie toujours l'adéquation des compétences des candidat·e·s pour le poste au moment de la définition des contrats. La Direction veut aussi toujours garder une bonne proportionnalité entre les charges administratives et les questions d'équités. Le but est de garder des procédures simples dans la mesure du possible. Il rappelle que le service RH traite des dizaines de milliers de contrats par année.

La présidente clôt la discussion et demande aux auteurs de la motion s'ils acceptent de la transformer en postulat. Ils répondent que oui. La présidente soumet le postulat au vote. Par 20 voix pour, une voix contre et 5 abstentions, le postulat est accepté.

Interpellations

- Elsa Girard demande des informations concernant l'aménagement du chemin entre l'arrêt du M1 Mouline et le bâtiment Géopolis. Benoît Frund répond qu'il a été demandé plusieurs fois aux TL de supprimer le muret qui sépare le terrain de l'UNIL et l'arrêt pour pouvoir aménager le chemin, mais pour des raisons de sécurité, pour l'instant, les TL s'y refusent. Cependant, il est possible que la situation change prochainement.
- Clémence Demay demande des nouvelles concernant la suppression de la journée sans viande à l'UNIL. Cette journée va être remplacée par des journées climats avec de plats produits avec des aliments locaux. Elle se demande pour quoi ce remplacement alors qu'elles pourraient être complémentaires? Benoît Frund répond que la Direction n'a jamais eu la volonté de supprimer ces initiatives. Elle les a même soutenues. Ces journées ont été organisées par l'association d'étudiant·e·s UniPoly, qui a arrêté de les faire. Il précise que l'un des restaurateurs

organise de son propre chef des journées sans viande. La Direction serait prête à les appuyer d'autres initiatives de la sorte. Clémence Demay remercie pour ces précisions qui ne ressortent pas du PV de la CRUNIL. Concernant la participation des étudiant·e·s, elle rappelle que ces organisations sont très lourdes à mettre en place. La Direction devrait porter un soutien réel à ce genre de projet. Dominique Arlettaz réagit en disant qu'il entend les préoccupations, mais cette discussion devrait avoir lieu dans le cadre de la commission de la restauration elle-même. La Direction est prête à soutenir des projets, mais son but n'est pas de les organiser.

- Antoine Chollet revient sur une question qui avait été soulevée au moment du point en lien avec le budget. Il demande s'il y a un plan de bataille des universités suisses pour ne pas pâtir des projets d'économie de la Confédération. Selon Dominique Arlettaz la réponse est complexe, elle fait référence au programme de stabilisation de la Confédération. Mais, dans l'ensemble, il est confiant. Les universités devraient être relativement épargnées par les programmes d'économie. Le message sur la formation du Conseil fédéral pour la période 2017 à 2020 représente plusieurs milliards d'investissements sur quatre ans. Dans ce cadre les efforts se concentrent pour que les subventions de base soient les plus importantes et de minimiser les subventions par projets. Dans un second temps, quand le message passera devant les chambres fédérales, les universités activeront leur réseau de parlementaires, aujourd'hui au nombre d'une trentaine de personnes qui se préoccupe des questions d'enseignement et recherche.
- Clémence Demay si la révision du cadre réglant l'affichage sur le campus avance. Dominique Arlettaz dit que le projet est en court et il devrait être discuté avec la FAE lors de la prochaine rencontre avec la Direction.

La Présidente rappelle les prochaines séances : le jeudi 3 mars et le jeudi 19 mai 2016 (approbation des comptes 2015, du rapport de gestion 2015 et du budget 2017).

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 17h59. La Présidente invite les membres à se déplacer vers le foyer de la Grange de Dorigny pour la traditionnelle Soirée du Conseil.

Procès-verbal : Thierry Schiffmann, secrétaire